



PANNECÉ TEILLÉ SOLIDARITÉ TRANSPORT

Mésanger - Riaillé - Pouillé les Coteaux, La Roche-Blanche -
Joué sur Erdre - Trans sur Erdre

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Mairie de Pannecé
Tél : 06 02 35 56 76

234 rue du stade
Courriel : ts44@ptst.fr

44440 PANNECÉ
Internet : www.ptst.fr

Rapport d'activité 2020 - 2021 (AG du 18 Février 2022 à Teillé)

La précédente AG de l'association a eu lieu le 28 février 2020 à la Roche Blanche.

A cette assemblée, M. Yves Daniel a abordé le problème de la loi Lom qui devait permettre l'amélioration des déplacements au quotidien en tenant compte de l'environnement et de la transition écologique. Cette loi était sujet à questionnements, controverses et notamment de la part des associations de transports solidaires, en restreignant leur champ d'action. Aujourd'hui, peut-être va-t-il nous faire part de l'évolution et des avancées de cette loi ?

La Compa a depuis opté pour la compétence mobilité, Mr Rémy Orhon vice-président et conseiller départemental pourra aussi faire part de son sentiment et apporter un éclairage sur la portée de cette nouvelle compétence, particulièrement pour le secteur rural plus éloigné des centres d'activité.

Donc après cette assemblée de 2020, peu de temps après, la Covid faisait son apparition et balayait tout sur son passage avec le confinement. Des Rdv médicaux étaient annulés ou reportés. Le lien social était battu en brèche. Des doutes, de la part des adhérents, des chauffeurs aussi (répondre à une mission, oui, mais aussi se protéger, soi et ses proches : ce qui était légitime)

Malgré tout en 2020 un nombre moindre de missions et de kms parcourus ont quand même été réalisés.

En respectant les contraintes sanitaires, l'association a pu assurer l'essentiel de sa mission.

La plupart des relations du CA se sont faites par messages téléphoniques ou par internet. Le président informait de l'évolution sanitaire et des consignes à respecter. Un essai de réunion en visio n'a pas été très concluant (Les personnes pas top douées comme moi ont du mal à s'adapter à ces nouvelles formes de communication)

En 2021 pas d'AG non plus ; trop compliqué, trop risqué, au vu de la situation et des contraintes. Par contre l'activité est redevenue un peu plus normale en 2021 en prenant toujours des précautions. Le nombre de missions est revenu approximativement à hauteur de 2019.



PANNECÉ TEILLÉ SOLIDARITÉ TRANSPORT

Mésanger - Riaillé - Pouillé les Coteaux, La Roche-Blanche -
Joué sur Erdre - Trans sur Erdre

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Mairie de Pannecé
Tél : 06 02 35 56 76

234 rue du stade
Courriel : ts44@ptst.fr

44440 PANNECÉ
Internet : www.ptst.fr

Réunion du CA le 15 juillet.

Tour d'horizon de la situation financière par Mme Anne Cocaud ainsi que du bilan technique par JC Mortier.

Le président fait part de la signature d'une convention entre le département et l'Udams concernant la prise en charge de l'assurance. Plutôt qu'une AG ouverte à tous, il est décidé une réunion informelle de tous les chauffeurs. Elle se tiendra à Joué sur Erdre le 07 octobre.

En contrepartie de l'aide financière le département souhaite approfondir, et connaître le profil des adhérents des associations à la mobilité ; particulièrement l'âge (disposition acceptée)

Le président informe de la reconnaissance d'intérêt général attribuée à PTST et de la nécessité de passer l'information sur cette disposition.

Une action culture citoyenne va être proposée prochainement en liens avec les autres acteurs de la vie sociale dans la région.

Une commission est nommée pour réfléchir à la réactualisation des statuts, du règlement intérieur ainsi qu'à une charte des bénéficiaires et des chauffeurs (en s'inspirant de ce qui se pratique autour de nous). Depuis le lancement précurseur de l'association à Pannecé, elle a grandi et atteint le maximum de développement géographique avec 8 communes, il paraissait naturel d'associer toutes les sections à la vie et aux orientations de l'association. En plus se rappeler nos engagements respectifs les uns envers les autres (notion de respect, d'écoute et de partage)

Réunion des chauffeurs du 07 octobre à Joué.

Premier point : le président informe des avancées sur la loi Lom. Il note le soutien des élus ruraux, de la MSA, aux associations à la mobilité solidaire pour infléchir les dispositions trop contraignantes du décret au transport d'utilité sociale (distance, revenu des bénéficiaires, concurrence avec les taxis)

Ensuite, intervient Mme Noémie Delaunay représentante de Pas Ages association agissant pour la promotion de la culture vers les personnes isolées en milieu rural. Elle est présente ici et interviendra pour développer son projet.



PANNECÉ TEILLÉ SOLIDARITÉ TRANSPORT

Mésanger - Riaillé - Pouillé les Coteaux, La Roche-Blanche -
Joué sur Erdre - Trans sur Erdre

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Mairie de Pannecé
Tél : 06 02 35 56 76

234 rue du stade
Courriel : ts44@ptst.fr

44440 PANNECÉ
Internet : www.ptst.fr

Les formations pourraient reprendre en 2022 (premiers secours, sécurité routière, formation à l'accompagnement)

La commission chargée de l'actualisation des statuts et du règlement intérieur fait part de sa réflexion et des modifications seront apportées en réponse au ressenti des participants.

Les bilans techniques et financiers sont présentés à l'assemblée.

CA du 14 décembre.

Le président appelle à solliciter des entreprises susceptibles de s'engager dans le mécénat pour aider financièrement l'association.

Le CA adopte les modifications apportées au règlement intérieur par la commission, ainsi que les chartes disponibles pour tous les adhérents : chauffeurs et bénéficiaires.

Les statuts devront être retravaillés avant d'être validés.

L'AG du 18 février sera organisée par la section de Teillé. Par respect des mesures sanitaires, après l'assemblée moment d'échange possible, mais pas de pot comme habituellement.

Recommandation du président, concernant la situation sanitaire et la vaccination : vigilance.

Pour terminer, un (macaron ?) a été édité par le département pour les associations du pays d'Ancenis. Il doit faciliter l'accès aux places de stationnement pour les chauffeurs, notamment vers les hôpitaux.

Des constats amiables au nom de l'Udams et la société MMA sont à la disposition des chauffeurs qui n'en seraient pas pourvus.